



---

# Analyses sanguines de confirmation lors de contrôles routiers en Belgique : apport du screening toxicologique par UPLC-QTOF et comparaison avec les procédures françaises.

## Conclusion

L'application de la législation belge, qui fixe une liste de molécules à rechercher avec un seuil de positivité, avait confirmé la présence de produits stupéfiants dans 90,7 % (233/257) des échantillons. Cette différence de résultats entre la France et la Belgique illustre le défaut d'harmonisation entre les pays européens en matière de contrôle routier vis-à-vis des stupéfiants, s'expliquant notamment par des politiques différentes dans le cadre de la sécurité routière (aspect préventif ou répressif). Seule, 5 % des conducteurs contrôlés avaient consommé au moins un NPS. Cette consommation serait passée inaperçue si ces conducteurs n'avaient pas également consommé un stupéfiant « classique » positivant le dépistage salivaire. Ces résultats démontrent la réalité de la consommation de NPS en Belgique, mais aussi l'efficacité du *screening* toxicologique par la technologie QTOF pour les déceler.

In Toxicologie Analytique et Clinique. Vol.28, n° 2, suppl. Juin 2016, p. S12–S13. 24e congrès annuel de la Société Française de Toxicologie Analytique.

Laboratoire de toxicologie, CHRU, Lille, France

Laboratoire de toxicologie, institut national de criminalistique et de criminologie, Bruxelles, Belgique

EA4483, université de Lille 2, Lille, France

## Thème:

Europe - drogues et médicaments [1]

Europe - tous produits psychoactifs [2]

**Date du document:**

Mardi Juillet 12 2016

**Visibilité du contenu de groupe:**

Use group defaults

**Résumé:**

Objectif En Belgique comme en France, la procédure analytique réprimant la conduite automobile sous-stupéfiants consiste en un dépistage salivaire suivi d'une confirmation sanguine par chromatographie couplée à la spectrométrie de masse. De janvier à mars 2015, 257 prélèvements sanguins ont été collectés dans trois zones géographiques (Mons, Malines et Turnhout), dans le cadre de contrôles routiers inopinés, puis analysés et interprétés selon la procédure et la législation belge en vigueur. Les objectifs de cette étude sont d'analyser à nouveau ces échantillons (confirmation de stupéfiants) et d'interpréter les résultats selon les procédures françaises et de procéder à une analyse complémentaire de ces échantillons afin de dresser un bilan plus exhaustif des xénobiotiques consommés.

**Mots-clés:**

usage de stupéfiants; NPS; nouveaux produits de synthèse; France; Belgique; xénobiotiques; screening sanguin; [3]

**Auteur(s):**

M. Nachon-Phanithavong, C. Richeval, S. Wille, V. Di Fazio, N. Samyn, L. Humbert, J.-M. Gaulier, D. Allorge.

**Lien(s) utile(s)**

- <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2352007816300178> [4]

[Retour à la base documentaire](#) [5]

---